

Conseil communal Aigle



Aigle, le 21.02.2025

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2024-14 relatif à

Préavis municipal N° 2024-14 du lundi 28 octobre relatif à la levée des oppositions et la demande de crédit pour le réaménagement du carrefour de la route de transit et du chemin de Pré d'Emoz

Commission composée de :

Président : Cyril ZOLLER (ALT)
Membres : Yvan CHIAPOLINO (PLR)
Philippe KAPPELER (EA)
Samuel OBI (VERT)
Philippe PASCHE (PLR)
Brigitte ROULIN (PSA)
Stéphane TILLE (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 20 janvier 2025 à 20h, en présence de M. Jean-Luc Duroux, Municipal, et M. Damien Hediger, du Service technique (routes, éclairage public et travaux) que nous remercions pour leur disponibilité et les renseignements fournis.

Parole est donnée à la Commune qui rappelle les buts et objectifs du projet qui sont d'améliorer la circulation et de répondre aux postulats mentionnés plus-haut.

Il est aussi rappelé différents points :

- Il y a eu une 1ère mise à l'enquête en date de 2021, suivie d'oppositions et d'une rencontre avec les opposants. Suivie d'une 2ème mise à l'enquête qui a entraîné de

nouvelles oppositions, que le présent préavis demande de lever.

- | Il a bien sûr, été tenu compte des mesures du canton, et d'un revêtement de la route en projet.
- | Le projet a reçu le feu vert de la DGMR. Son objectif est d'assurer la sécurité des usagers et une meilleure fluidité du trafic dans la zone.
- | Ce n'est pas un projet urbanistique, c'est un projet routier.
- | Il a fait l'objet de 2 études depuis 2018, dont celle de 2021 suite à la 2ème mise à l'enquête.
- | Des projets et réflexions sont en cours au service de l'urbanisme concernant l'amélioration de la zone Pautex-Rte d'Evian.
- | Le présent préavis est complémentaire à ceci pour l'avenir.

Un commissaire mentionne qu'il faut prendre note d'une correction à la page 6, partie 4, 7ème ligne : tourner à gauche remplace tourner à droite.

Un commissaire demande que le projet présent soit lié au futur projet de la zone Pautex-Route d'Evian. Il est répondu que ce n'est pas possible, car le projet Pautex n'est pas finalisé et qu'il y a des impacts sur le domaine privé à régler. Il est toutefois précisé que le projet Pautex est au plan d'investissement avec une réalisation souhaitée à 3 ans. Le même commissaire regrette le manque de visions concernant la mobilité douce dans le projet et sa globalité dans le quartier.

Il est rappelé, par la Commune et plusieurs commissaires présent-e-s, qu'il y a une réelle importance à réaliser ce préavis afin de faciliter le trafic pour les habitants du quartier Pré-d'Emoz, et que cette déviation du trafic va soulager la zone Pautex-Route d'Evian. Les commissaires sont d'avis qu'il faut laisser des places de parking sur l'axe Pré-d'Emoz afin de garder des chicanes, avis que partage la Municipalité. De plus, des réflexions sur les aspects vitesse, sécurité, circulation, sont en cours, mais la route restera à 30km/h.

Concernant la route de transit, la réfection de la route par le Canton va soulager le bruit dans la zone, mais il est à noter que le carrefour Pautex n'est pas inclus dans la réfection de l'enrobé de la route par le Canton. La 2ème partie de la route de Transit, côté Ollon, est prévue dans des prochaines étapes par le Canton.

La Municipalité mentionne qu'elle va faire des aménagements à Pré d'Emoz pour sécuriser la circulation piétons, la mobilité douce et le passage des bus. La Municipalité travaille encore sur les mesures finales, mais assure qu'il y aura davantage de sécurité et de confort sonore grâce au projet.

Concernant la mobilité douce, l'accès prévu dans le plan directeur cyclable pour un accès à travers champs depuis le présent préavis n'est pas possible, ceci n'a pas reçu l'aval du

Canton. La Commune désire privilégier un projet de passage souterrain à Pautex et le passage cyclable par Bel-Horizon et le Chemin du Golf.

Il est discuté de différentes options et il est expliqué que la pré-sélection sera plus fonctionnelle et efficace qu'un giratoire, que l'option d'une possibilité de tourner à gauche en sortant de Pré-d'Emoz a finalement été retirée pour les mêmes raisons. Les TPC ont validés ces options.

Certains opposants restent insatisfaits. Concernant Pro-Vélo, une majorité de la commission estime que leurs propositions sont en partie hors-sujet et traitent plus de l'ensemble du quartier que du présent projet.

Concernant le postulat Pasche, le commissaire concerné estime que la réponse audit postulat n'est que partielle, car la partie sud de la route de Transit n'est pas traitée, comme la partie Châtelard. La Commune répond que suite à l'arrivée du centre d'entretien des CFF, il y a des projets pour la zone, mais que le projet entr-e/sortie prévue dans des visions précédentes n'est plus d'actualité.

La commission comprend que ce projet est indispensable et qu'il n'y a, semble-t-il, pas de meilleure solution. Elle émet toutefois un vœu :

VOEU :

- ▮ Un panneau « riverain autorisé » pourrait-il être installé à l'entrée de la route Pré-d'Emoz ?

POSITION DE LA COFIN :

"La CoFin accepte, à la majorité, le crédit mentionné dans ledit préavis, ainsi que son financement.

Conclusion

CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- ▮ Vu le préavis n° 2024-14 du 28 octobre 2024
- ▮ Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 556'000.- TTC relatif à réaménagement du carrefour de la route de Transit et du chemin de Pré d'Emoz ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 556'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver les réponses proposées et de lever les oppositions dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour de la route de Transit et du chemin de Pré d'Emoz, tel que mis à l'enquête ;
4. De prendre acte de la réponse au postulat de M. Lionel Bileci, pour le groupe les VertsAlternatives « pour une incitation à baisser la vitesse sur la route de transit et pour plus de sécurité et confort acoustique pour les riverains »

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Cyril ZOLLER (ALT)